

Cette page est également disponible en [NL](#), [EN](#) et [DE](#).

INTRASTAT EN 2019 : MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION POUR LES EXPÉDITIONS

Dans le cadre de la réforme européenne de la déclaration Intrastat, les formulaires de **déclaration en ligne pour les EXPÉDITIONS** en OneGate disposeront de **deux champs supplémentaires** :

- le **pays d'origine** des marchandises et
- le **numéro de TVA de la contrepartie** à la transaction.

Concrètement, vous devrez **fournir** ces données **à partir de la déclaration** à introduire en février 2019 portant **sur les opérations effectuées en janvier 2019**.

Rien ne change pour votre éventuelle déclaration sur les arrivées.

Une mise à jour rapide en 3 étapes

1. Informez votre responsable de déclaration

Si vous ne préparez pas ou ne déposez pas vous-même vos déclarations Intrastat en OneGate, vous devez partager cette page le plus rapidement possible avec votre service IT, votre tiers déclarant ou votre fournisseur de logiciels.

2. Adaptez à temps les fichiers XML ou CSV pour la DÉCLARATION des EXPÉDITIONS

- **Vous utilisez le format XML ?** Vous pouvez déjà télécharger la [description des fichiers XML modifiée](#) et les fichiers XSD correspondants pour la [déclaration standard](#) ou la [déclaration étendue](#). Les rubriques suivantes y ont été ajoutées :

EXCNTORI	Pays d'origine	UNIQUEMENT pour expédition 29
PARTNERID	N° de TVA de la contrepartie	UNIQUEMENT pour expédition 29

- **Vous utilisez le format CSV ?** Vous trouverez ci-dessous la mise en page à utiliser à partir de votre première déclaration pour 2019, ainsi qu'un exemple des nouvelles lignes de transaction :

Type de déclaration Intrastat (29 pour expédition) ; Pays partenaire ; Transaction ; Région belge ; Code marchandises ; Masse nette (en kg) ; Unités supplémentaires ; Incoterm (uniquement pour les déclarations étendues) ; Pays d'origine (uniquement pour les expéditions) ; N° de TVA de la contrepartie (uniquement pour les expéditions)

Exemple :

- Déclaration standard : 29;DE;1;2;94049090;6.35;;650;ZA;DE277593860
- Déclaration étendue : 29;DE;2;1;94049090;60;;6500;2;DDP;CA;DE277593860

3. Testez si vous êtes prêt pour janvier 2019

Si vous avez vous-même modifié vos fichiers et souhaitez les vérifier :

- Demandez un accès à l'environnement de test OneGate en envoyant un mail à Access.OneGate@nbb.be, en indiquant comme sujet " Environnement de test Intrastat 2019 ", suivi de votre numéro de TVA. Vous pouvez ainsi vous assurer que la structure de vos fichiers adaptés en XML ou CSV est correcte.
- Vous pouvez également envoyer vos fichiers de test par mail à SxCollect@nbb.be afin que nous les contrôlions pour vous.

Questions fréquemment posées

Que faut-il indiquer si le pays d'origine n'est pas connu ou pas déterminable ?

Si vous ne connaissez pas le pays d'origine des marchandises, vous pouvez exceptionnellement remplacer le code-pays par "QU".

Que signifie exactement le "pays d'origine" ?

C'est le pays où les marchandises ont été récoltées ou produites ou ont subi un traitement de telle sorte qu'elles constituent un nouveau produit sous un autre code marchandises.

Que faut-il indiquer si le numéro de TVA de la contrepartie n'est pas connu ou s'il s'agit d'une vente à un particulier ?

Normalement tant votre numéro de TVA que celui de la contrepartie figurent sur la facture de vente. S'il n'y a pas de numéro de TVA, complétez le code "QV999999999999".

Pour les numéros de TVA d'entreprises en dehors de l'Union européenne, par exemple en cas de commerce triangulaire, il faut toujours indiquer le code "QV999999999999".

Comment additionner les transactions semblables ?

A partir de 2019, doivent être déclarées comme une seule transaction, toutes celles dont les éléments suivants sont identiques :

- Le code marchandise,
- l'état membre de destination/provenance,
- la nature de la transaction et
- la région d'origine/de destination.

Doivent également être identiques :

- Pour les expéditions :
 - Le pays d'origine et
 - le numéro de TVA de la contrepartie.
- Pour les déclarations étendues :
 - Le moyen de transport et
 - les conditions de livraison.

Il convient alors, pour ces transactions similaires, d'additionner :

- Les montants en euros,
- la masse nette et
- les éventuelles unités supplémentaires.

Etant donné qu'il y a 2 champs supplémentaires à renseigner dans les déclarations « d'expéditions », celles-ci contiendront dorénavant plus de lignes de transactions qu'auparavant.

Autres questions ou besoin d'assistance ?

- Surfez sur intrastat.be pour des informations générales sur Intrastat.
- Pour des **questions spécifiques portant sur :**
 - **les déclarations Intrastat :** envoyez un mail à SxSelect@nbb.be ou téléphonez au +32 2 221 40 99.
 - **le portail OneGate et les formats de fichier modifiés :** envoyez un mail à SxCollect@nbb.be ou téléphonez au +32 2 221 44 11.